CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES PROFESSIONNELS

Version 1 octobre 2022

Article 1 : Identité du vendeur

Connecton Fasteners NV, agissant sous le nom : Connecton.be

Adresse d'établissement :

Rue de la légende 32
Bus d
4141 Louveigne-Sprimont

Accessibilité :
Numéro de téléphone : 056 53 11 25
E-mail : info@connecton.be
Numéro BCE : 413.513.374 (RPR Antwerpen)
Numéro d'identification à la TVA : BE.0413.513.374

Article 2 : Définitions

1. « Connecton Fasteners NV » : la personne morale Connecton Fasteners NV telle quedécrite à l'article 1.
2. « Client » : toute personne physique ou morale agissantdans l'exercice de sa profession ou de son entreprise qui entretient ou entame une relation contractuelle de quelque nature que ce soit avec Connecton Fasteners NV.
3. « Produits » : les marchandises et licences proposéesà la vente par Connecton Fasteners NV.
4. « Services » : les services proposés par Connecton Fasteners NV.
5. « Le(s) site(s) Web », le(s) site(s) web et/ou noms commerciaux (combinés ou séparés) gérés par Connecton Fasteners NVet inscrits à la Banque-Carrefour des Entreprises.
6. « Jour » : jour calendrier.

Article 3 : Applicabilité

1. Les présentes Conditions générales pour les professionnels (« Conditions générales ») s'appliquent exclusivement à toute offre de Connecton Fasteners NV et tout contrat conclu entre Connecton Fasteners NV et le Client, et enfont partie intégrante.
2. Outre les Conditions générales, des conditions complémentaires peuvent, si elles sont expressément mentionnées, s'appliquer à certains Produits et Services. Si une ou plusieurs dispositions des conditionscomplémentaires sont contraires aux présentes Conditions générales, les dispositions des conditions complémentaires s'appliquent en principe, sauf disposition contraire.
3. Il ne peut être dérogé à une ou plusieurs dispositionsdes Conditions générales que si les deux parties en ont expressément convenu par écrit. Dans ce cas, les autres dispositions de ces conditions restent intégralement en vigueur.
4. Les Conditions générales du Client ne s'appliquent pas,sauf si Connecton Fasteners NV y a expressément consenti par écrit.
5. Connecton Fasteners NV se réserve le droit de modifier et/ou de compléter à tout moment les Conditions générales.Connecton Fasteners NV informera le Client des modifications apportées aux Conditions générales dans un délai raisonnable. Les Conditions générales modifiées sont contraignantes à partir de la date d'entrée en vigueur indiquée.
6. En utilisant les sites Web de Connecton Fasteners NV, en passant une commande et/ou en procédant à un achat, le Client accepte les Conditions générales ainsi que tous les autres droits et obligations tels que mentionnés sur le site.
7. Les présentes Conditions générales ne s'appliquent expressément pas aux offres et contrats avec des personnes physiques qui n'agissent pas dans l'exercicede leur profession ou de leur entreprise.

Article 4 : Offres

1. Toutes les offres de Connecton Fasteners NV sont sans engagement, sauf si l'offre prévoit un délai d'acceptation. Une offrearrive automatiquement à échéance si le Produit ou
le Service auquel elle se rapporte n'est plus disponible entre-temps. Une offre est également échue si elle n'estpas acceptée au cours de la durée de validité qu'elle mentionne moyennant un accord écrit par le Client.

2. Une offre est une proposition unique, dont aucun droit nepeut être dérivé pour de futurs accords.

3. Les offres, ou une partie de celles-ci, ne lient pas Connecton Fasteners NVen cas d'erreur manifeste.

4. Les prix indiqués dans une offre s'entendent hors TVA et autres taxes des autorités et ne comprennent pas non plus les frais éventuels à exposer dans le cadre du contrat,en ce compris les frais de voyage, de séjour, d'expéditionet d'administration, sauf indication contraire.

5. Si l'acceptation diffère de la proposition reprise dans l'offre, Connecton Fasteners NV n'y est pas liée. Dans ce cas, le contratne sera pas conclu conformément à cette acceptation dérogatoire, sauf indication contraire de Connecton Fasteners NV.

6. L'établissement d'un devis n'oblige pas Connecton Fasteners NV àexécuter une partie de la mission pour une partie correspondante du prix indiqué.

7. Les contrats sont exclusivement conclus moyennant une confirmation écrite ou une transaction complète par le Client.

8. Les photos et illustrations avec les descriptions éventuelles que Connecton Fasteners NV utilise ou met à disposition correspondent dans les grandes lignes aux Produits et Services proposés. La responsabilité de Connecton Fasteners NV nepeut être engagée si une image ou une caractéristique diverge (sensiblement) du Produit ou du Service réel.

9. Une commande n'est traitée qu'après réception du paiement intégral ou après réception de toutes les informations nécessaires pour vérifier la solvabilité du Client. Si, sur la base de cette enquête, Connecton Fasteners NV a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, elle est en droit de refuser une commande ou une demande.

10. Les Produits ou quantités de produits spécifiquement acheté(e)s pour une commande ne peuvent pas être retourné(e)s si les parties ont convenu que le droit de retour est expressément exclu.

11. Connecton Fasteners NV se réserve le droit de refuser des missions et descommandes sans motiver sa décision.

Article 5 : Compte business

1. Connecton Fasteners NV offre au Client la possibilité de créer un comptebusiness sur le site web de Connecton Fasteners NV. Via ce compte business, le Client peut acheter des Produits et des Services chez Connecton Fasteners NV.

2. Le Client est responsable du traitement confidentiel des données de connexion au compte business et desactivités menées à partir du compte business.

3. Connecton Fasteners NV peut considérer que toutes les communications reçues depuis le compte business émanent du Client. Le Client doit informerConnecton Fasteners NV dès que possible s'il soupçonne que des personnes non autorisées ont eu accès au compte business. Le Client est entièrement responsable des dommages et couts résultant de l'utilisation du compte business, sauf s'il peut être prouvé que l'accès non autorisé au compte business a été obtenupar l'intermédiaire de Connecton Fasteners NV.

Article 6 : Livraison : délais, exécution et modification

1. Connecton Fasteners NV ou un tiers auquel elle fait appel prendra le plus grand soin lors de la réception et de l'exécutiondes commandes et de la livraison des Produits, ainsi que lors de l'évaluation des demandes de prestation des Services.

2. La demande est traitée pour le jour ouvrable suivant la réception d'un paiement complet ou l'acceptation d'une livraison sur compte par Connecton Fasteners NV.

3. L'adresse d'expédition indiquée lors de la passationde la commande vaut comme lieu de livraison.

4. Connecton Fasteners NV exécutera les commandes qui sont livrablesde stock dans les meilleurs délais après réception de la commande. Si la livraison est retardée parce que la marchandise est (temporairement) en rupture de stock ou pour d'autres raisons, ou si une commande ne peut être exécutée ou ne peut être exécutée que partiellement, le Client en est informé dans les plus brefs délais. Dans ce cas, le Client a le droit d'annulerla commande sans frais supplémentaires, sauf convention contraire expresse entre les parties.

5. Tous les délais (de livraison) stipulés par Connecton Fasteners NV dans le contrat ont été fixés au mieux, sont approximatifs, sont sans engagement et ne sont pas préfix. Le simple dépassement de ces délais n'entraîne aucune négligence de Connecton Fasteners NV ni aucune responsabilité à l'égard du Client et ne donne pas au Client le pouvoir de résilier le contrat. En cas de risque de dépassement, Connecton Fasteners NV le communiquera dans les plus brefs délais. Dans ce cas, le délai sera prolongé enconcertation avec le Client.

6. Si la livraison est envoyée à la demande du Clientd'une autre manière que la manière habituelle, les coûts qui y sont liés seront facturés au Client, sauf si les parties en conviennentexpressément autrement.

7. Pour les envois à l'étranger, la livraison a lieu en concertation et départ usine.

8. Sauf convention expresse contraire entre les parties, le déchargement des marchandises est effectué pourle compte et aux risques du Client.

9. Connecton Fasteners NV a le droit de fournir des services et/ou desmarchandises par parties (livraisons partielles).

10. Le Client reconnaît que Connecton Fasteners NV dépend de la collaboration du Client pour la livraison de Produitset Services. Le Client doit notamment veiller à ce que l'endroit où les Produits doivent être livrés soit libre et facilement accessible et que, si nécessaire, les Produits puissent être stockés aux risques etpérils du Client.

11. L'obligation du Client de payer une facture ne peutêtre suspendue pour cause de disparité dans la livraison, les quantités ou les spécifications.

12. Si le Client refuse des Produits ou Services, ou négligede faire ce qui est nécessaire pour la livraison de Produits ou Services, Connecton Fasteners NV a le droit de mettre fin de plein droit et avec effet immédiat au contrat et de disposer des Produits à sa seule discrétion. Les dommages et/ou frais quelconques encourus àla suite d'un tel refus ou manquement (y compris, sans s'y limiter, les frais de transport et/ou de stockage à compter de la date de livraison prévue) seront réclamés au Client.

Article 7 : Durée du contrat, suspension, résolution et résiliation (intermédiaire) du contrat

1. Sans préjudice de ses autres droits à disposition, Connecton Fasteners NVa le droit de suspendre le respect des obligations et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat sans aucune obligation de paiement d'une quelconque indemnité ou indemnisation à l'égard du Client si :

   A. le Client ne respecte pas, pas complètement ou pasà temps les obligations découlant du contrat et, si c'est réparable, si le Client n'a toujours pas respecté ses obligations dans un délai raisonnable ;

   B. après la conclusion du contrat, Connecton Fasteners NV prend connaissance de circonstances qui lui donnentde bonnes raisons de craindre que le Client nerespectera pas les obligations ;

   C. le Client est invité, lors de la conclusion du contrat, à fournir une sûreté pour l'accomplissement de ses obligations découlant du contrat et que cette sûretéfait défaut ou est insuffisante ;

   D. en raison d'un retard dans le chef du Client, il ne peut plus être exigé de Connecton Fasteners NV qu'elle respecte le contrat aux conditions initialement convenues.

2. En outre, Connecton Fasteners NV a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat en cas de circonstances qui sont de nature telle que le respect du contrat est impossible ou en cas de circonstances qui sont de nature telle quele maintien du contrat ne peut raisonnablement pas être exigé de Connecton Fasteners NV.

3. En cas de résiliation du contrat, les créances de Connecton Fasteners NV sur le Client sont immédiatement exigibles.Si Connecton Fasteners NV suspend le respect des obligations, elle conserve ses droits découlant de la loi et du contrat.

4. Si le contrat peut être qualifié de contrat à durée indéterminée, tant Connecton Fasteners NV que le Client peuvent résilier (partiellement) le contrat moyennant un délai de préavis de trente (30) jours, sauf convention contraire expresse entre les parties. Les contrats à durée déterminée ne peuvent être résiliés entre-temps par Connecton Fasteners NV que moyennant un délai de préavis de quatorze (14) jours.

5. Si le contrat est résilié entre-temps par Connecton Fasteners NV, Connecton Fasteners NV veillera, en concertation avec le Client, au transfert des travaux encore à effectuer à des tiers, saufsi la résiliation est imputable au Client. Si le transfert des travaux entraîne des frais supplémentaires pour Connecton Fasteners NV, ceux-ci sont facturés au Client. Le Client est tenu de payer ces frais dans le délai précité, saufindication contraire de Connecton Fasteners NV.

6. En cas de liquidation, de (demande de) sursis de paiement ou de faillite, de saisie - si et pour autant que la saisie ne soit pas levée dans les trois mois - à charge du Client, d'assainissement de dette ou de toute autre circonstance par laquelle le Client ne peut plus disposer librement de son patrimoine, Connecton Fasteners NV est libre de résilier le contrat immédiatement et avec effet direct ou d'annuler la commande ou le contrat, sans aucune obligation de sa part de payer une quelconque indemnité ou indemnisation. Les créancesde Connecton Fasteners NV sur le Client sont immédiatement exigibles dans un tel cas.

7. Si le Client annule une commande passée en tout ou en partie, les Produits commandés ou préparés à cet effet, majorés des éventuels frais d'approvisionnement, de transport et de livraison et du temps de travail réservé pour l'exécution du contrat, seront intégralement facturés au Client, sauf si une situation telle que décrite à l'article 6.4s'est produite.

Article 8 : Paiement et frais de recouvrement

1. Le paiement doit être effectué dans le délai de paiement spécifié par Connecton Fasteners NV et dans la devise facturée. Connecton Fasteners NV a le droit de facturer par livraison/commande et de modifier unilatéralement à tout moment le délai de paiement, et même d'instaurer un règlement anticipé.

2. Si le Client ne paye pas une facture dans les délais, il est de plein droit en défaut. Dans un tel cas, le Clientest redevable d'un intérêt de 8 % par an, sauf si le taux commercial légal est plus élevé, auquel cas le taux commercial légal est dû. Les intérêts sur le montant exigible seront calculés à partir du moment où le Client est en défaut jusqu'au moment du règlement de l'intégralité du montant dû. Le montant des factures impayées sera également majoré, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnitéforfaitaire égale à 15 % des montants impayés avec un minimum de 50,00 euros par facture impayée, sans préjudice du droit de Connecton Fasteners NV d'exiger une indemnisation pour le préjudice effectivement subi et les frais engagés.

3. Connecton Fasteners NV se réserve le droit de régler toute somme qu'elle doit au Client à quelque moment que ce soit avec toute somme qu'elle peut réclamer au Client en vertu de quelque contrat que ce soit avec le Client, sans préjudice de tous les autres droits dont Connecton Fasteners NV dispose. Le Client n'a jamais le droit de compenser le montant qu'il doit à Connecton Fasteners NV.

4. Les réclamations par rapport au montant d'une facturene suspendent pas l'obligation de paiement.

5. Si le Client ne respecte pas ou néglige de respecter ses obligations (à temps), tous les frais extrajudiciaires pour l'obtention du paiement du principal et des intérêts sont à charge du Client, ainsi que tous les frais judiciaires, dont les frais facturés par des experts et avocats externes.

6. Le Client peut commander sur compte via le site Webou par e-mail, moyennant l'accord préalable de Connecton Fasteners NV.

7. Connecton Fasteners NV peut à tout moment, dans le cadre légal, s'informer de la capacité du Client à satisfaire à sesobligations de paiement ainsi que de tous les faits et facteurs importants pour une évaluation sérieuse de la solvabilité du Client. Sur la base de ce résultat, Connecton Fasteners NV peut imposer des conditions supplémentaires au Client, comme la constitution de sûretés dont des garanties (bancaires).

8. Le Client doit informer Connecton Fasteners NV à temps en cas de modification matérielle à la BCE / de la structure du groupe / de la position financière si celle-ci peut avoir une inftuence substantielle sur la décision de Connecton Fasteners NVde livrer sur compte.

9. Connecton Fasteners NV se réserve le droit de modifier ou de retirer àtout moment des crédits et des paiements ultérieurssur compte sans motiver sa décision.

Article 9 : Réserve de propriété

1. Tous les Produits livrés par Connecton Fasteners NV dans le cadredu contrat restent la propriété de Connecton Fasteners NV, sauf si la nature du Produit ne le permet pas, jusqu'à ce que le Client ait dûment respecté toutes les obligations découlant du ou des contrats conclu(s) avec Connecton Fasteners NV,y compris le paiement intégral du prix d'achat, les éventuels suppléments, intérêts, taxes, frais et dommages et intérêts dus en vertu des présentes conditions ou du contrat.

2. Les Produits livrés par Connecton Fasteners NV, qui relèvent dela réserve de propriété en vertu de l'alinéa 1, ne peuvent pas être revendus et ne peuvent jamais être utilisés comme moyen de paiement. Le Client n'a pas le droit de mettre en gage les Produits couverts par la réserve de propriété ou de les greverd'une quelconque autre manière ou de les utiliser comme cautionnement.

3. Le Client doit toujours faire tout ce qui peut raisonnablement être attendu de lui pour garantir les droits de propriété de Connecton Fasteners NV. Cela signifie notamment que le Client conservera en tout état decause les Produits livrés sous réserve de propriété de manière à ce que ces Produits soient clairement identifiables comme étant la propriété de Connecton Fasteners NV et ne retirera, n'endommagera ou ne rendra pas illisible d'éventuelles marques d'identification présentes sur l'emballage des Produits ou l'emballage lui-même.

4. Si des tiers saisissent les Produits livrés sous réserve de propriété ou souhaitent établir ou faire valoir des droits sur ceux-ci ou si une liquidation, un(e demandede) sursis de paiement ou une faillite ou toute autre circonstance se produit qui empêche le Client de disposer librement de son patrimoine, le Client est tenu d'en informer immédiatement Connecton Fasteners NV. Dans de tels cas, ainsi que lorsque le Client manque à ses obligations de paiement vis-à-vis de Connecton Fasteners NV ou donne à Connecton Fasteners NV une bonne raison de craindre qu'il manquera à ces obligations, le Client est tenu de restituer à ses frais à Connecton Fasteners NV les marchandises qui appartiennent encore en propriété à Connecton Fasteners NV.

5. Le Client s'engage à assurer et à maintenir assurés les Produits livrés sous réserve de propriété contre l'incendie, l'explosion et les dégâts des eaux ainsi quecontre le vol et de permettre à Connecton Fasteners NV de consulter la police de cette assurance à sa première demande.
En cas d'indemnisation de l'assurance, Connecton Fasteners NVa droit à cet argent. Pour autant que de besoin, le
Client s'engage d'avance envers Connecton Fasteners NV à apportersa collaboration à tout ce qui pourrait être/s'avérer nécessaire ou souhaitable dans ce cadre.

6. Dans le cas où Connecton Fasteners NV souhaite exercer ses droits depropriété spécifiés dans cet article, le Client autorise au préalable et de manière inconditionnelle et irrévocable Connecton Fasteners NV et les tiers à désigner par Connecton Fasteners NV à pénétrer dans tous les lieux où se trouvent les propriétés de Connecton Fasteners NV et à reprendre ces Produits.

Article 10 : Garanties, examen et délai de réclamation

1. Les Produits à livrer par Connecton Fasteners NV répondent aux exigences et normes habituelles qui peuvent raisonnablement leur être imposées au moment de
la livraison et auxquelles ils sont destinés dans le cadred'un usage normal. La garantie mentionnée dans
le présent article s'applique aux Produits destinés à êtreutilisés en Belgique. En cas d'utilisation dans un autre pays que la Belgique, le Client doit vérifier lui-même
si les Produits sont adaptés pour être utilisés dans ce pays et satisfont aux conditions qui y sont posées. Dansce cas, Connecton Fasteners NV peut imposer d'autres conditions de garantie et autres concernant les Produits à livrer ou lestravaux à exécuter.

2. La garantie visée au présent article est égale à la garantiefournie par le fabricant sur le Produit, sauf si la nature duProduit livré exige qu'il en soit autrement ou si les partiesen ont convenu autrement.

3. Toute forme de garantie est échue si un vice est apparu à la suite ou résulte d'une utilisation irrégléchieou inadéquate du Produit ou après la date limite
de conservation, d'un stockage ou d'un entretien incorrects par le Client et/ou par des tiers lorsque, sansl'autorisation écrite de Connecton Fasteners NV, le Client ou des tiers ont apporté ou tenté d'apporter des modifications au Produit, que d'autres éléments y ont été fixés alors qu'ils ne doivent pas l'être ou si ceux-ci ont été traités ou travaillés d'une autre manière que celle prescrite.
Le Client ne peut pas non plus prétendre à la garantiesi le défaut est né ou résulte de circonstances
sur lesquelles Connecton Fasteners NV ne peut exercer aucune inftuence, y compris mais sans s'y limiter les conditions météorologiques (par exemple, mais pas exclusivement, des précipitations ou des températures extrêmes), etc.

4. Le Client est tenu d'examiner/de faire examinerla livraison dès que les Produits sont mis à sa disposition ou que les travaux concernés ont été exécutés. En l'occurrence, le Client doit examiner si la qualité et/ou la quantité de la livraison correspondà ce qui a été convenu et satisfait aux exigences convenues à ce sujet entre les parties.

5. Les vices apparents éventuels doivent être signalés parécrit à Connecton Fasteners NV dans les cinq (5) jours ouvrables suivantla livraison, sauf convention contraire expresse entre les parties. Les éventuels vices non visibles doivent être signalés par écrit à Connecton Fasteners NV immédiatement, mais en tout cas au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrables suivant leur découverte, sous peine de déchéance du droit de communiquer ces plaintes. La notification
doit contenir une description aussi détaillée que possible du défaut afin que Connecton Fasteners NV puisse réagir de manière adéquate. Le Client doit permettre à Connecton Fasteners NVd'examiner/de faire examiner une plainte.

6. Si le Client signale un défaut à temps, cela ne suspend pas son obligation de paiement. Dans ce cas, le Client reste également tenu d'acheter et de payer les Produitscommandés. Si le Client ne notifie rien (en temps utile) au sens du présent article, les Produits sont réputés acceptés par le Client.

7. Si un défaut est signalé ultérieurement, le Client n'aura plus droit à réparation, remplacement ou indemnisation.

8. S'il est établi qu'un Produit est défectueux et que le Client l'a signalé à temps, Connecton Fasteners NV remplacera le Produit défectueux, veillera à sa réparation ou
versera une indemnité de remplacement au Client si ni le remplacement ni la réparation n'est possible,
et ce dans un délai raisonnable après réception

du retour du Produit ou, si le retour n'est pas raisonnablement possible, après notification écrite dudéfaut par le Client. En cas de remplacement, le Client est tenu de restituer le Produit à remplacer à Connecton Fasteners NV et d'en transférer la propriété à Connecton Fasteners NV, saufindication contraire de Connecton Fasteners NV.

9. S'il est établi qu'une plainte n'est pas fondée, les frais qui en découlent, en ce compris les frais d'enquête, supportés par Connecton Fasteners NV, sont intégralementà charge du Client.

10. À l'expiration du délai de garantie, tous les frais de réparation ou de remplacement, y compris les frais administratifs, d'expédition et de déplacement, seront facturés au Client

11. Les matériaux fabriqués ou commandés spécialementpour le Client ne sont jamais repris.

12. CEn cas de dommages causés par le Client à des articles retournés avec vices cachés ou apparents, Connecton Fasteners NV se réserve le droit de facturer des frais éventuels ou de ne pas reprendre les articles. Aucune modificationne peut être apportée à la livraison ou rien ne peut être écrit sur celle-ci, et la livraison doit être en parfaitétat ; tous les documents, certificats de garantie et matériaux d'emballage envoyés doivent être joints dansleur état d'origine (donc sans annotation) à l'envoi de retour. Lorsque des défauts visibles ont été constatés et communiqués conformément aux alinéas 4 et 5, le retour doit être restitué à Connecton Fasteners NV au plus tard quatorze (14) jours après la réception des Produits par le Client. Pour tous les Produits pourvus d'un emballage scellé ou blister, il est entendu qu'ils ne peuvent être retournésque non ouverts. Les emballages scellés ou blisters ouverts sont repris s'il s'agit d'un défaut de contenu non visible avant l'ouverture.

Article 11 : Responsabilité

1. Si Connecton Fasteners NV ne respecte pas le contrat, sa responsabilitése limite à ce qui est prévu dans cette disposition.

2. Connecton Fasteners NV n'est pas responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, causés par le fait queConnecton Fasteners NV se base sur des données inexactes et/ou incomplètes fournies par ou au nom du Client.

3. La responsabilité totale de Connecton Fasteners NV se limite dans tous les cas au maximum à la valeur de la facture de la partie dela commande à laquelle la responsabilité se rapporte.

4. La responsabilité de Connecton Fasteners NV est en tout cas toujours limitée au montant versé par l'assureur le cas échéant.

5. Connecton Fasteners NV est uniquement responsable desdommages directs.

6. Par dommage direct, il faut entendre exclusivementles frais raisonnables pour déterminer la cause et l'étendue du dommage, pour autant que la constatation porte sur un dommage au sensdes présentes conditions, les frais raisonnables éventuels exposés pour que la prestation défaillante de Connecton Fasteners NV puisse satisfaire au contrat, pour autant que ceux-ci puissent être imputés à Connecton Fasteners NV et les frais raisonnables exposés pour prévenir ou limiter le dommage, pour autant que le Client démontre que ces frais ont permis de limiter le dommage direct tel que visé dans les présentes Conditions générales.

7. Connecton Fasteners NV n'est en aucun cas responsable des dommages indirects, y compris les dommagescollatéraux, les dommages spéciaux ou les dommages consécutifs du Client quelle qu'en soit la cause, indépendamment du fait que ces créances soient basées sur une inexécution, un acte illicite ou tout autre motif, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, de goodwill, de réputation, de commerce ou de contrats, les économies perdues etles dommages dus à la stagnation de l'entreprise.

8. La responsabilité des dommages contre lesquels le Client est déjà assuré est à tout moment exclue par Connecton Fasteners NV.

9. La limitation ou l'exclusion de la responsabilité de Connecton Fasteners NV telle que décrite dans le présent article ne s'applique pas si les dommages sont le résultat d'une intention, d'une négligence grave ou d'une imprudence délibérée de Connecton Fasteners NV.

Article 12 : Transfert des risques

1. Tous les risques de quelque nature que ce soit sontà charge du Client dès la livraison des Produits et Services à l'adresse de livraison indiquée.

2. Si la livraison des Produits ou Services ne peut avoir lieu pour une cause quelconque imputable au Client, le risque sera transféré au Client à la date prévue de lalivraison telle qu'elle a été communiquée au Client.

Article 13 : Force majeure

1. En cas de force majeure, Connecton Fasteners NV n'est pas tenue de respecter ses obligations envers le Client. Connecton Fasteners NV a le droit de suspendre ses obligations pendant la duréede la force majeure.

2. Par force majeure, on entend toute circonstance indépendante de la volonté de Connecton Fasteners NV et/ou imprévisible qui empêche totalement ou partiellementle respect de ses obligations envers le Client. Ces circonstances comprennent notamment les grèves, les maladies du personnel, les incendies, les inondations, les dégâts des eaux, les guerres et soulèvements,
une épidémie ou une pandémie, les restrictions à l'exportation et/ou à l'importation, les pannes fonctionnelles, les pannes d'énergie, les pannes d'unréseau (de télécommunication), d'une connexion
ou des systèmes de communication utilisés et/ou l'indisponibilité à tout moment du site Web, la non- livraison ou livraison tardive par les fournisseurs ou d'autres tiers auxquels il est fait appel et l'absence detoute autorisation à obtenir par les autorités.

Article 14 : Propriété intellectuelle

1. Le Client reconnaît expressément que tous les droits de propriété intellectuelle des informations, communications ou autres déclarations affichées concernant les Produits, Services et/ou les sites Web appartiennent à Connecton Fasteners NV, à ses fournisseurs ou autresayants droit.

2. Par droits de propriété intellectuelle, on entend les droitsde brevet, d'auteur, de marque, de dessin et de modèle et/ou d'autres droits (de propriété intellectuelle), dont le savoir-faire technique et/ou commercial, les méthodes et les concepts brevetables ou non.

3. Il est interdit au Client d'utiliser et/ou d'apporter des modifications aux droits de propriété intellectuelle tels que décrits dans le présent article, comme par exemplela reproduction sans l'autorisation écrite préalable expresse de Connecton Fasteners NV, de ses fournisseurs ou autres ayants droit.

Article 15 : Confidentialité

1. Les parties ne divulgueront d'aucune manière les informations qui leur sont communiquées dans le cadre du contrat et dont elles connaissent, ou peuvent raisonnablement supposer, le caractère confidentiel, à moins qu'une des exceptions mentionnées dans le présent article ne se produise ou que la partie qui divulgue les informations ait donné son consentementécrit préalable. Cette obligation de confidentialité persistera pendant une période de deux ans à compterde la fin du contrat.

2. Une partie n'est pas tenue à la confidentialité des informations :

   A. que la partie destinataire avait déjà en sa possession ou développées de manière indépendante avant le moment de la communication par la partie émettrice, sauf si la partie destinataire aurait raisonnablementpu savoir que de telles informations seraient considérées comme confidentielles ; ou

   B. qui sont connues publiquement au moment dela communication ou sont devenues généralement disponibles sans violation de l'obligation de confidentialité ; ou

   C. que la partie réceptrice obtient ou a obtenu légalement d'un tiers sur une base non confidentielle, sans que ce tiers ne porte atteinte de ce fait à une quelconque obligationcontractuelle ou légale de confidentialité ; ou

   D. qui doivent être rendues publiques en raison de toute prescription légale applicable ou sont sollicitées par une juridiction compétente ou par toute autorité publique compétente, de surveillance, légale ou autorégulatrice.

3. Chaque partie n'émet pas de communiqués de presse et ne communique pas publiquement le contrat et la collaboration entre les parties sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, sauf sila publication est requise par la législation et la réglementation applicables.

Article 16 : Privacy

1. Connecton Fasteners NV et le client respecteront toutes les loiset réglementations pertinentes en matière de
confidentialité lors de l'exécution des accords conclusentre eux. Le client garantit qu'il dispose des droits
et consentements nécessaires avant de partager desdonnées personnelles avec Connecton Fasteners NV.

2. Si et dans la mesure où Connecton Fasteners NV traite des données personnelles en tant que responsable indépendant du traitement des données, ça se fera conformémentà la politique de confidentialité de Connecton Fasteners NV telle que
disponible sur le site web de Connecton Fasteners NV via Connecton.be/fr/confidentialite.

3. Si et dans la mesure où Connecton Fasteners NV, en tant que responsable du traitement, traite des données personnelles pour le compte du client, Connecton Fasteners NV le fera conformément à un accord de traitement explicitementconclu entre Connecton Fasteners NV et le client. En l'absence d'un tel accord de traitement, les conditions de traitement de Connecton Fasteners NV s'appliqueront.

Article 17 : Droit applicable et juridiction compétente

1. Toutes les offres et tous les contrats sont exclusivementrégis par le droit belge.

2. L'applicabilité de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

3. Tous les litiges en rapport avec des offres de Connecton Fasteners NV oude contrats conclus avec elle, ou qui en découlent, sont soumis à la juridiction compétente du lieu où est établile siège social de Connecton Fasteners NV, sauf si une disposition légaleimpérative désigne expressément une autre juridiction comme compétente.

Article 18 : Divisibilité

Si une quelconque disposition des présentes Conditions générales était illégale, nulle ou non exécutoire pour toute autre raison, cette disposition spécifique est séparée des présentes Conditions générales. La validité et le caractère exécutoire des autres dispositions restent dans ce cas intégralement en vigueur. Les parties mettront tout en œuvre pour remplacer une éventuelle disposition invalide par des dispositions valables et exécutoires qui auront autant que possible le même effet que celui qui aurait été obtenu par l'application de la disposition invalide.

Article 19 : Cession

1. Le Client ne peut céder à des tiers ses droits et obligations découlant du contrat et des présentes Conditions générales, sauf autorisation écrite préalable de Connecton Fasteners NV.

2. Connecton Fasteners NV peut céder tous les droits et obligations découlant du contrat et des présentes Conditions générales à une tierce partie moyennant notification préalable au Client.

Article 20 : Déclaration de renonciation

Le fait que Connecton Fasteners NV n'exerce pas ses droits ou retarde l'exercice de ses droits sur la base du contrat ne pourra jamais être interprété comme une déclaration de renonciation à ceux-ci.

Article 21 : Versions

Les présentes Conditions générales d'achat sont rédigées en néerlandais, en anglais et en français. La version en langue néerlandaise est la seule version contraignante, les versions en langue anglais et en langue française sont rédigées à titre d'information uniquement.